

0092026**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le **trois juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures**, le Conseil d'Administration du Centre Communale d'Action Sociale de Pont de Beauvoisin Savoie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Céline YACONO, Présidente.

Nombre d'administrateurs en exercice : 11

Date de convocation : 25 juin 2026

Présents : Madame Céline YACONO, Présidente, Maëva BERTEAU, Ophélie GENTIL, Karima SHAIEK, Monique SANVIDO, Bernadette BLANC-DREVETTE, Christiane BRUN, Martine HUBERT et Patrice MERMET-BOUVIER.

Absents excusés : Stéphanie PONCET et Isabelle QUEYRON

Pouvoirs : Isabelle QUEYRON à Martine HUBERT

Secrétaire de séance : Karima SHAIEK

OBJET : INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

L'article R.123-7 du code de l'Action Sociale et des Familles précise que le Conseil d'Administration du C.C.A.S. comprend le Maire, qui en est le Président de droit, et, en nombre égal, au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal, et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

L'article R.123-8 du même code prévoit l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, au scrutin secret de liste à un seul tour, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les cinq membres élus par délibération du conseil municipal en date du 02 avril 2026 pour représenter la Commune au C.C.A.S sont : Maëva BERTEAU, Ophélie GENTIL, Stéphanie PONCET, Karima SHAIEK et Monique SANVIDO

Les cinq membres nommés par le Maire par arrêté municipal du 09 juin 2026 sont : Bernadette BLANC-DREVETTE, Isabelle QUEYRON, Martine HUBERT, Christiane BRUN et Patrice MERMET-BOUVIER.

Madame la Présidente déclare les membres du C.C.A.S désignés ci-dessus installés dans leur fonction.

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de procéder à l'élection du Vice-président du C.C.A.S. Une candidature est déposée : Madame Maëva BERTEAU

- Maëva BERTEAU : 10 Voix
- Bulletin blanc : 0

Avec 10 voix, Madame Maëva BERTEAU est élue Vice-présidente

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance,

La Présidente,

Céline YACONO



La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au représentant de l'Etat.